

ICARE

Finalités

Le traitement ICARE a pour finalité l'organisation des concours et examens professionnels de l'administration des douanes. Il permet l'inscription en ligne des candidats et la diffusion des résultats sur les serveurs internet.

Bases légales

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (Article 6 1° c) du RGPD).

Le traitement est mis en œuvre au titre du décret n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière par voie électronique, ainsi que de l'arrêté du 3 mars 1997 fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le régime juridique applicable au traitement est celui du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données).

Catégories de données traitées et durée de conservation

- État civil, identité
- Données relatives à la vie professionnelle
- Épreuves subies, notation et classement, épreuves orales avec l'heure et le jour
- Données de connexion

Les données sont conservées 6 ans à compter de la publication des résultats de concours, plus l'année en cours.

Source des données

- Directe : auprès des candidats

Personnes concernées

- Candidats

Prise de décision automatisée

Pas de prise de décision automatisée pour ce traitement.

Catégories de destinataires

- Services centraux et nationaux des douanes en charge de la gestion des examens et des concours
- Services des directions régionales et interrégionales des douanes dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et de leur compétence territoriales respectives

Transfert hors UE

Pas de transfert hors UE

Exercices des droits

Les personnes concernées peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant ou les faire rectifier. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données et d'un droit d'effacement des informations figurant dans le traitement.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement

Contacts

Responsable du traitement :

Ministère de l'Économie, des Finances et la Souveraineté industrielle et numérique
Direction générale des douanes et des droits indirectes (DGDDI)
Bureau recrutement, pilotage des emplois et formation (RH2)
11, rue des deux communes, 93558 Montreuil
dg-rh2@douane.finances.gouv.fr

Si après avoir contacté les services chargés de l'exercice de leurs droits, les personnes concernées estiment que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent saisir :

Le Délégué à la protection des données des ministères économique et financier
Service du numérique
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12
le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

Réclamation auprès de la CNIL

Si une personne concernée estime après contact avec le service des affaires juridiques de la DGDDI ou avec le DPD que ses droits ne sont pas respectés, elle peut adresser une [réclamation à la CNIL](#) sur le site <https://services.cnil.fr>.